



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 7 novembre à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 31 octobre 2025, s'est réuni, en séance publique, à Caen (salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BENOIST Claude, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GODIER Edith, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc (*jusqu'à l'acte 2025-06-BS-DB-10 inclus*), Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles.

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur RIOU Corentin, Monsieur RUON Vincent.

Autres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur LAGALLE Philippe a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

Etaient également présents, Messieurs RAFFRAY Alban, Directeur Général des Services, DANIEL Jérôme, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions et LEBARBIER Stéphane, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique.

Secrétaire de séance : Monsieur LEPAULMIER Jean a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 16 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2025
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Transferts des compétences « Signalisation Lumineuse » et « Energies Renouvelables »
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Concessions électricité et gaz

- Protocoles B - actualisation de la valeur vénale des terrains situés hors zones constructibles pour la constitution de droits réels de jouissance spéciale sur des propriétés privées
- Bilan du rapport de contrôle 2024 – Données 2023 – PRIMAGAZ
- Modification des zonages de raccordement des installations d'injection de biogaz

Développement économique

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux

Transition Energétique

- Création d'un ou plusieurs opérateurs pour favoriser le développement des projets de production ENR
- Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique (PACTE) – Renouvellement de trois conventions
- Modalités de prise en charge des frais d'assurance et de publicité dans le cadre du service de CEP niveau 3

Mobilités bas carbone

- Apport d'une aide financière pour le déplacement d'une borne de recharge - Gouville
- Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'IRVE

Travaux sur les réseaux publics d'électricité

- Programme de raccordement au réseau public d'électricité – 7ème tranche 2025
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2026

Eclairage public et signalisation lumineuse

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 6ème tranche de travaux 2025 < 40 k€ HT

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2025, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2025 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 26 septembre dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Energétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion de la commune de Moyaux
		Niveau 2	Adhésion des communes de Saint-Julien-sur-Calonne et Trouville-sur-Mer
	Avenants aux conventions PROGRES pour le financement de travaux de rénovation énergétique des établissements scolaires		Avenant n°1 à la convention PROGRES 2022 – Evrecy : Report de la date de fin des travaux
			Avenant n°1 à la convention PROGRES 2022 – Saint Germain la Blanche Herbe : Report de la date de fin des travaux
			Avenant n°1 à la convention PROGRES 2023 - Saint-Pierre-Canivet : Report des dates de début et de fin des travaux
	Compétence Contribution à la Transition Energétique		Validation du financement du plan d'actions 2025 de Vire-Normandie
			Validation du financement du plan d'actions 2026 de Valdallière
	Expérimentation d'étude par un programmiste : signature d'une convention avec la commune de Grandcamp-Maisy pour définir le programme de rénovation de sa salle omnisport		
Mobilité durable	Aides Financières	Acquisition d'un véhicule électrique d'occasion par la commune d'Argences	
Marchés publics	Déclaration d'infructuosité - Lots 1, 2, 3 et 6 du marché services d'assurances		

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 26 septembre 2025.

MARCHES PUBLICS

- Consultations en cours

Les consultations suivantes ont été lancées depuis le dernier Bureau Syndical :

Objet	Type de procédure
Services d'assurance (Lots 1, 2, 3 et 6 déclarés infructueux faute d'offres)	
Fourniture de mâts d'éclairage public 2026	Appel d'offres ouvert
Refonte du portail internet du SDEC ÉNERGIE	
Assistance juridique et financière dans le cadre de la modification éventuelle de l'article 49b du cahier des charges de concession « modèle 2017 »	Adaptée ≥ 40 000 € HT

Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces consultations.

- Résultat d'une consultation, nécessitant une délibération – Procédure adaptée ≥ 40 000 € HT

Vu le rapport de la Présidente au Bureau Syndical, joint en annexe de la délibération sous OXYAD :

Objet	Attributaire	MONTANT
Vérifications réglementaires des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse, neuves, remaniées ou existantes, des bornes de recharge électriques et des installations électriques des locaux du SDEC ÉNERGIE	DEKRA INDUSTRIAL	15 680 € HT

Après avoir entendu les rapports de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL, pour un montant du DQE de 15 680.00 € HT ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

- Avenants ne nécessitant pas de délibération

Marchés	Lots	Entreprises	Objet de l'avenant
Travaux pour la rénovation énergétique de la Salle Polyvalente de Vimont	Lot n° 7 : Peinture	GILSON SAS	Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires (+ 27.55%)
Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Condé-sur-Ifs	Lot 1 : Gros œuvre carrelage	LGO & ASSOCIES	Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires (+2.69%)
Etude de faisabilité technique, économique et d'organisation juridique pour la réalisation d'un réseau de chaleur urbain bois énergie à Villers-Bocage		CEDEN (Cabinet d'Etudes sur les Déchets et l'Energie)	Avenant n° 1 : Prestations supplémentaires (+34.59%)

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

- Reconductons de marchés :

Les reconductions de marchés présentées dans la note de synthèse sont rappelées au Bureau Syndical :

Marchés	Lots	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Date de la reconduction	Fin maxi
Prestations de conseil juridique	Lot 1 : Droit de l'énergie	SEBAN ET ASSOCIES	12 mois 3 x 12 mois	10/01/2025	10/01/2026	09/01/2029
	Lot 2 : Droit institutionnel	SEBAN ET ASSOCIES	12 mois 3 x 12 mois	10/01/2025	10/01/2026	09/01/2029
	Lot 3 : Droit de la fonction publique territoriale	CHARREL ET ASSOCIES	12 mois 3 x 12 mois	09/01/2025	09/01/2026	08/01/2029
	Lot 4 : Droit de la commande publique	PARME AVOCATS	12 mois 3 x 12 mois	09/01/2025	09/01/2026	08/01/2029
	Lot 5 : Droit des finances publiques	SEBAN ET ASSOCIES + ARBOR TOURNOUD ET ASSOCIES	12 mois 3 x 12 mois	10/01/2025	10/01/2026	09/01/2029
	Lot 6 : Droit public et privé	SCP LONQUEUE ET ASSOCIES	12 mois 3 x 12 mois	07/01/2025	07/01/2026	06/01/2029
AC 2024 - Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et services associés	Lot 1 : Electricité (C5)	TOTAL ENERGIES / PLUM	24 mois 2 x 12 mois	01/01/2024	01/01/2026	31/12/2027
	Lot 2 : Electricité (C4,3,2)	TOTAL ENERGIES / PLUM	24 mois 2 x 12 mois	01/01/2024	01/01/2026	31/12/2027
	Lot 3 : Gaz	TOTAL ENERGIES / GAZ DE BORDEAUX	24 mois 2 x 12 mois	01/01/2024	01/01/2026	31/12/2027
Contrat de conseil et d'assistance permanente en assurance	–	–	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2024	01/01/2026	31/12/2027
Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2024	Lot 5a : CC Seulles Terre et Mer	OMEXOM DISTRIBUTION	18 mois 2 x 12 mois	07/06/2024	01/01/2026	31/12/2027
	Lot 9a : CC Terre d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	18 mois 2 x 12 mois	04/06/2024	01/01/2026	31/12/2027
	Lot 10a : CA Lisieux Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	18 mois 2 x 12 mois	04/06/2024	01/01/2026	31/12/2027
	Lot 13a : CC Cingal Suisse Normande	OMEXOM DISTRIBUTION	18 mois 2 x 12 mois	07/06/2024	01/01/2026	31/12/2027
	Lot 16a: CC Pré-Bocage Intercom	OMEXOM DISTRIBUTION	18 mois 2 x 12 mois	07/06/2024	01/01/2026	31/12/2027
Maintenance du système de télésurveillance de carrefours à feux		GERTRUDE SAEM	12 mois 3 x 12 mois	07/01/2025	07/01/2026	06/01/2029

Marchés	Lots	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Date de la reconduction	Fin maxi
Travaux et maintenance EP / SL 2024	Lot 1 : BAYEUX - BESSIN - BOCAGE - VIRE NOIREAU	TEIM - INEO	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2024	01/01/2026	31/12/2027
	Lot 2 : CAEN OUEST - SEULLS TERRE ET MER - CŒUR DE NACRE	TEIM - INEO	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2024	01/01/2026	31/12/2027
	Lot 3 : CAEN SUD - ORNE ET ODON - SUISSE NORMANDE	TEIM - INEO	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2024	01/01/2026	31/12/2027
	Lot 4 : CAEN NORD - CAEN EST	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2024	01/01/2026	31/12/2027
	Lot 5 : PAYS D'AUGE NORD	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2024	01/01/2026	31/12/2027
	Lot 6 : LISIEUX - VAL ES DUNES - PAYS DE FALAISE	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2024	01/01/2026	31/12/2027
Maintenance du système anti-intrusion du SDEC ÉNERGIE	–	DALIGAULT	12 mois 3 x 12 mois	15/01/2025	15/01/2026	14/01/2029
Prestations de nettoyage des locaux du SDEC ÉNERGIE	–	JBS PROPRETE	12 mois 3 x 12 mois	01/01/2025	01/01/2026	31/12/2028
Entretien des espaces verts	–	APAEI CAEN (ESAT LEBISEY)	12 mois 3 x 12 mois	07/01/2025	07/01/2026	06/01/2029

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

○ Sous-traitances :

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

TRAVAUX SOUTERRAINS – MARCHÉ 2022				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 7 CC Normandie Cabourg Pays d'Auge – CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	COLAS	Réfection de tranchée sur trottoir - OUISTREHAM	22 440 €

TRAVAUX RESEAUX – MARS 2024				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 13A CC Cingal Suisse Normande	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	GTCA	Travaux d'effacement - CLECY	120 000 €

TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DE VIMONT				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 7 Peinture	GILSON SAS	L'ART DU PONCAGE	Ponçage et vitrification de parquet	5 060 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

TRANSFERTS DES COMPETENCES « SIGNALISATION LUMINEUSE » ET « ENERGIES RENOUVELABLES »

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts des compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 26 septembre 2025 :

- Transferts de la compétence « Signalisation Lumineuse »

Collectivité	Date de la délibération
CREULLY-SUR-SEULLES	17 septembre 2025
CANAPVILLE	22 septembre 2025

Les communes possédant un actif relevant de la compétence « Signalisation Lumineuse », un état contradictoire du patrimoine sera établi ultérieurement pour chacune.

- Transfert de la compétence « Energies Renouvelables »

Collectivité	Date de la délibération	Projet
OUILLY-LE-VICOMTE	12 juin 2025	Centrale photovoltaïque en toiture de la salle des fêtes Revente totale – 160 m ² de panneaux Puissance installée : 36 kWc Production annuelle 39 500 kWh – Investissement : 74 600 € HT

La commune ne possède pas d'actif relevant de la compétence « Energies Renouvelables ». Madame la Présidente propose donc de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date du transfert.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse », visée à l'article 3.5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Canapville et Creully-sur-Seulles ;
- DIT que les communes possédant un actif relevant de la compétence « Signalisation Lumineuse », un état contradictoire du patrimoine sera établi ultérieurement pour chacune ;
- ACCEPTE le transfert de la compétence « Energies Renouvelables », visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture de la salle des fêtes de la commune d'Ouilly-le-Vicomte ;
- DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune d'Ouilly-le-Vicomte s'élève à 0 € ;
- DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Ces nouveaux transferts portent le nombre de transferts de la compétence « Signalisation Lumineuse » à 50 (50 communes) et celui de la compétence « Energies renouvelables » à 32 (29 communes et 3 EPCI).

ACTUALITES

➤ Ordre du jour prévisionnel du Comité Syndical du 18 décembre 2025

Madame la Présidente confirme que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 18 décembre 2025 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

A ce jour, son ordre du jour pourrait être le suivant :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none">- Approbation du PV du Comité Syndical du 9 octobre 2025,- Compte-rendu des décisions de la Présidente,- Etat des transferts de compétences,- Agenda du Comité Syndical.
	Finances	<ul style="list-style-type: none">- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours,- Débat d'orientations budgétaires, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires : Budget principal et budgets annexes 2026,- Subventions d'équilibre pour les deux budgets annexes « Mobilité Durable » et « Energies Renouvelables » 2025,- Ouverture des crédits d'investissement avant les votes des budgets 2026.
Intérêt commun	Electricité	<ul style="list-style-type: none">- Avenant n°1 à la convention cadre tripartite relative à l'occupation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) par les réseaux publics de distribution d'électricité sur le département du Calvados liant la société des autoroutes PARIS-NORMANDIE (SAPN), le SDEC ÉNERGIE et Enedis,- Avenant n°3 à la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE,- Avenant n°3 à la convention relative à la valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante (convention VRG - Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages).

Compétences optionnelles	Gaz	- Bilan des rapports de contrôle ANTARGAZ ENERGIES et PRIMAGAZ 2024 – Données 2023.
	ENR	- Création d'un ou plusieurs opérateurs pour favoriser le développement et la massification des projets de production d'EnR.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Visite de l'Escape Game

Le syndicat accueille dans ses murs, au sein de la Maison de l'Energie, un Escape Game Pédagogique, outil unique et novateur. Nombreux sont ceux qui ont déjà pu y participer.

Madame la Présidente rappelle qu'à l'issue de ce bureau et après déjeuner (vers 14h00), les élus intéressés sont invités à une présentation de l'escape Game.

La mission consiste à remonter le temps pour traquer le gaspillage énergétique de chaque époque (1927, 1989 et 2030). A partir d'énigmes en lien avec la consommation et les ressources d'énergie, les joueurs vont, tour à tour, débloquer des sources d'énergie pour satisfaire la demande d'énergie de chaque période, tout en limitant l'impact sur la planète. L'enjeu est de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique.

Cette animation permet, grâce à son format immersif et coopératif, d'aborder les enjeux de transition énergétique et écologique de façon ludique. Elle invite les participants à s'interroger sur leur empreinte carbone et à réfléchir à des pistes d'action (déplacements, alimentation, déchets, loisirs, habitat, ...).

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Echéancier du 2nd semestre 2025

Madame la Présidente présente les changements de dates ou d'horaires des commissions internes suivantes :

Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques »	Lundi 17 novembre – 9h30 Mardi 25 novembre 2025 - <u>10h00</u>
Commission « Transition Energétique »	Mercredi 19 novembre – 9h30 Lundi 24 novembre 2025 - <u>14h00</u>

Le planning des échéances du 2nd semestre 2025, mis à jour, sera transmis à l'ensemble des membres du Bureau Syndical à l'issue de cette séance.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission réunie le 14 octobre 2025, qui nécessitent des délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ Concession Electricité

PROTOCOLES B - ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS SITUÉS HORS ZONES CONSTRUCTIBLES POUR LA CONSTITUTION DE DROITS REELS DE JOUSSANCE SPECIALE SUR DES PROPRIÉTÉS PRIVEES

Monsieur le Vice-Président rappelle que, dans le cadre des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE peut être amené à planter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée.

Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé relative à la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

La délibération du Bureau Syndical du 28 juin 2019 fixe les modalités de calcul de l'indemnité qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles à l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE.

La valeur retenue pour les terrains non constructibles est égale à 50 % de la valeur vénale des terres agricoles correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados, telle qu'elle est fixée par l'arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles. Cette décision a été publiée le 29 août 2025.

Au vu des valeurs fixées dans cette dernière et conformément aux dispositions de la délibération du 28 juin 2019, la commission propose de conserver, à compter du 1^{er} janvier 2026, la valeur de l'indemnité qui est versée aux propriétaires concernés, pour les zones non constructibles, fixée à 1,080 €/m² depuis le 1^{er} janvier 2025.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE de fixer le montant de l'indemnité, qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles à l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE pour ce qui concerne les terrains hors zones constructibles, lorsqu'elle est due, à 1,080 €/m² à compter du 1^{er} janvier 2026 ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ Concessions Gaz

BILAN DU RAPPORT DE CONTROLE 2024 – DONNEES 2023 – PRIMAGAZ

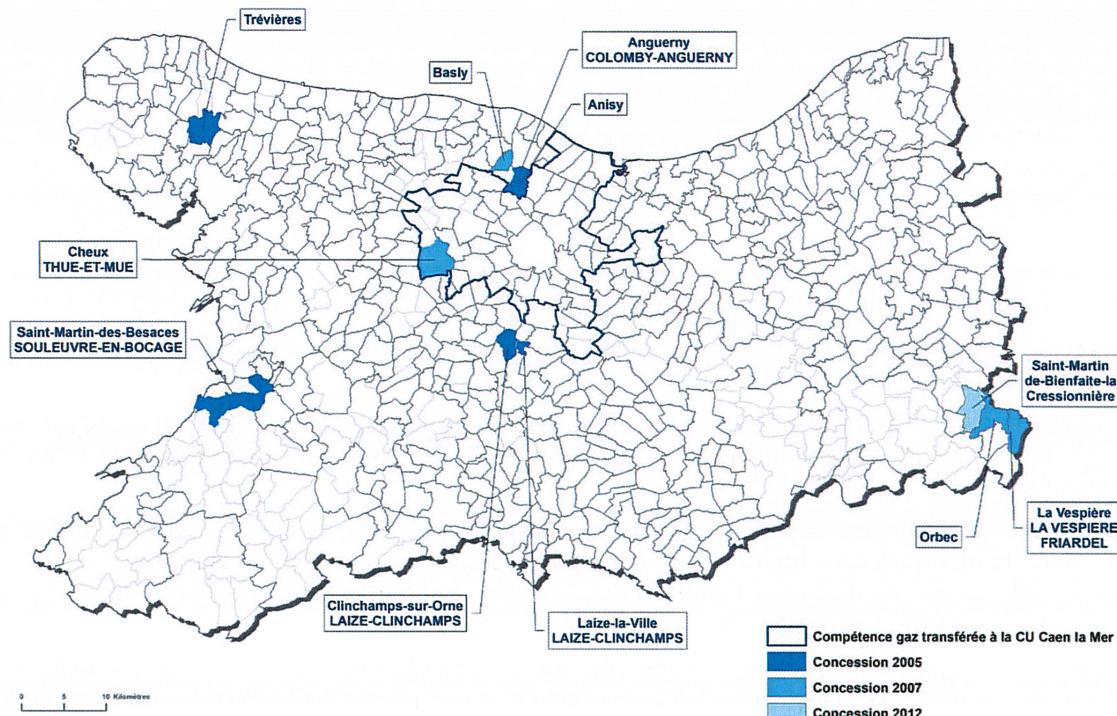
Comme chaque année, le service des Concessions du SDEC ÉNERGIE procède aux missions de contrôle auprès des différents concessionnaires.

Concernant le concessionnaire PRIMAGAZ, ce contrôle réalisé en 2024 portait sur les données 2023 relatifs aux usagers, aux travaux, aux ouvrages des concessions, à la qualité de la fourniture et la sécurité et à la comptabilité des trois contrats de concessions (2005, 2007 et 2012).

Une synthèse de ce bilan est proposée au élus.

Il est rappelé que le périmètre de contrôle n'a pas évolué pour la mission de contrôle 2024.

9 communes sont desservies en gaz propane et 1 commune n'est pas desservie (Basly) :



Le périmètre géographique des concessions est rappelé comme suit :

Concession 2005	Colomby-Angerny (Anguerny), Anisy, Laize-Clinchamps (Clinchamps sur Orne et Laize la Ville), Souleuvre-en-Bocage (Saint-Martin-des-Besaces), Trévières.
Concession 2007	Basly, Thue et Mue (Cheux), Orbec, La Vespière-Friardel, (La Vespière).
Concession 2012	Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière

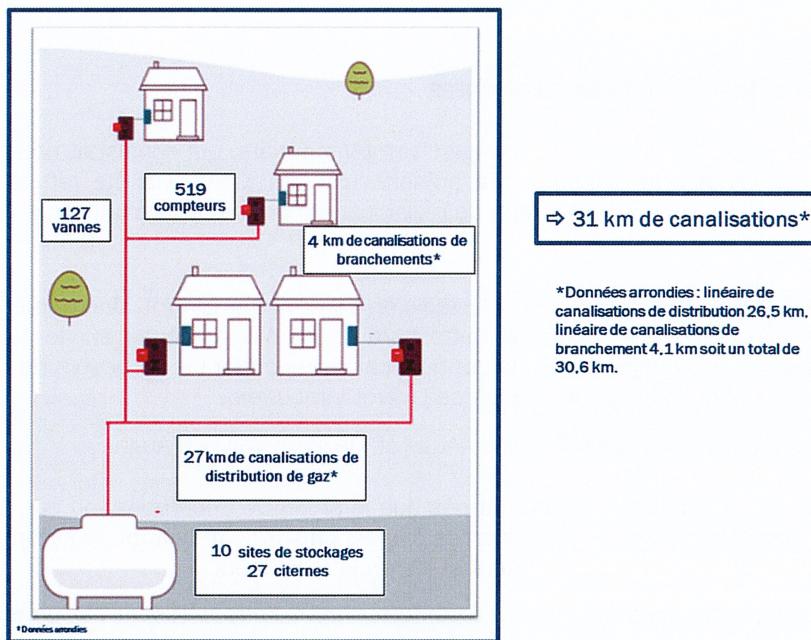
La synthèse des contrats à fin 2023 est présentée de la manière suivante :

	Unité	Concession 2005	Concession 2007	Concession 2012	Total
Nombre d'usagers	nb	264	213	19	486
Volumes consommés	GWh	2,4	3,3	0,9	6,6
Longueurs de réseau (hors branchements)	km	15,9	9,8	1,3	27
Nombre d'incidents (sur ouvrages exploités)	nb	7	6	2	15
Nombre d'usagers coupés (suite incidents)	nb	0	0	1	1
Valeurs nettes du patrimoine	k€	1 033	894	130	2 057
Dépenses annuelles investies	k€	0	0	0	0
Résultats d'exploitation	k€	-23	-429	71	

2 points d'attention :

- Les investissements dans les différentes concessions sont nuls,
- Les chiffres présentés par le concessionnaire sont à analyser avec prudence car ce dernier n'a pas eu la capacité de fournir les éléments financiers sur une année calendaire (les mois de novembre et décembre 2023 ne sont pas comptabilisés, de sorte qu'une comparaison avec les années précédentes n'a pas d'intérêt).

L'inventaire technique se résume ainsi :



Monsieur le Vice-Président présente les principales conclusions de ce contrôle, à savoir :

	<ul style="list-style-type: none"> - Le Concessionnaire a clarifié plusieurs éléments fournis (notion de raccordement). Cette clarification doit se poursuivre. - Taux de réseau en classe A à 100% ou relevant des exceptions réglementaires pour toutes les communes (en unités urbaine ou non). Correction de la base de données (cf. erreur classement en classe C). - Les documents techniques communiqués par le Concessionnaire sont exhaustifs mais leurs corrections complexifient la mission de contrôle. - Baisse du nombre d'usagers coupés et des réclamations.
	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs indicateurs, compte tenu de leurs évolutions, sont sous surveillance (évolution du nombre de consommateurs, évolution des reliquats, évolution du nombre d'usagers coupés, du nombre d'incidents, compteurs en retard de remplacement...). - Le développement des concessions est limité. En ce qui concerne les Concessions 2005 et 2012, ce développement est nul. La RE2020 limite le développement des réseaux gaz. Le Concessionnaire doit donc développer rapidement un gaz moins carboné. - Parfaire la complétude de documents transmis par des prestataires (procès-verbaux d'essais, procès-verbaux de réception, rapports de visites annuelles des réseaux). - Fiabiliser les données avant leur transmission au Concédeant (cohérence entre inventaires techniques, cartographique et comptable), notamment concernant les vannes, les canalisations posées (caractéristiques), les citernes de stockage (années de fabrication), les coffrets.
	<ul style="list-style-type: none"> - Une partie des données fournies par le Concessionnaire pour l'exercice 2023 portent sur 10 mois au lieu de 12. <u>Cette présentation n'est pas conforme</u>, le compte rendu annuel d'activité se devant de couvrir l'année civile et non une partie de celle-ci. - Plusieurs indicateurs relatifs à la qualité de service ne sont pas satisfaisants (la consolidation des tarifs sociaux doit être mise en œuvre plus rapidement, absence de d'automatisation du conseil tarifaire, impossibilité de suivre le respect des délais standards ou convenus de réalisation des prestations annexes). - Le Concessionnaire doit corriger et compléter plusieurs données des inventaires comptables et la significativité des résultats des comptes d'exploitation doit s'améliorer.

Le Bureau Syndical valide ce bilan de rapport de contrôle qu'il décide de présenter au Comité Syndical du 18 décembre 2025.

MODIFICATION DES ZONAGES DE RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS D'INJECTION DE BIOGAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que le chapitre 2.2.3 de la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) en date du 14 novembre 2019 portant décision sur les mécanismes encadrant l'insertion du biométhane dans les réseaux de gaz, précise la méthodologie de consultation des acteurs locaux qui doit être renouvelée tous les 2 ans.

Dans ce contexte, en sa qualité d'AODE – Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie, le syndicat a été invité à émettre des avis sur les 2 zonages suivants :

➤ REVISION DU ZONAGE BIOMETHANE DE LIVAROT-VIMOUTIERS

Pour rappel, un premier projet de révision du zonage Livarot-Vimoutiers, qui consistait notamment à proposer sa fusion avec le projet de zonage de Lisieux a été présenté cet été. Celui-ci a été refusé par la CRE dans sa délibération du 24 juillet 2025. Un nouveau projet de révision a été porté à la connaissance du Syndicat pour avis.

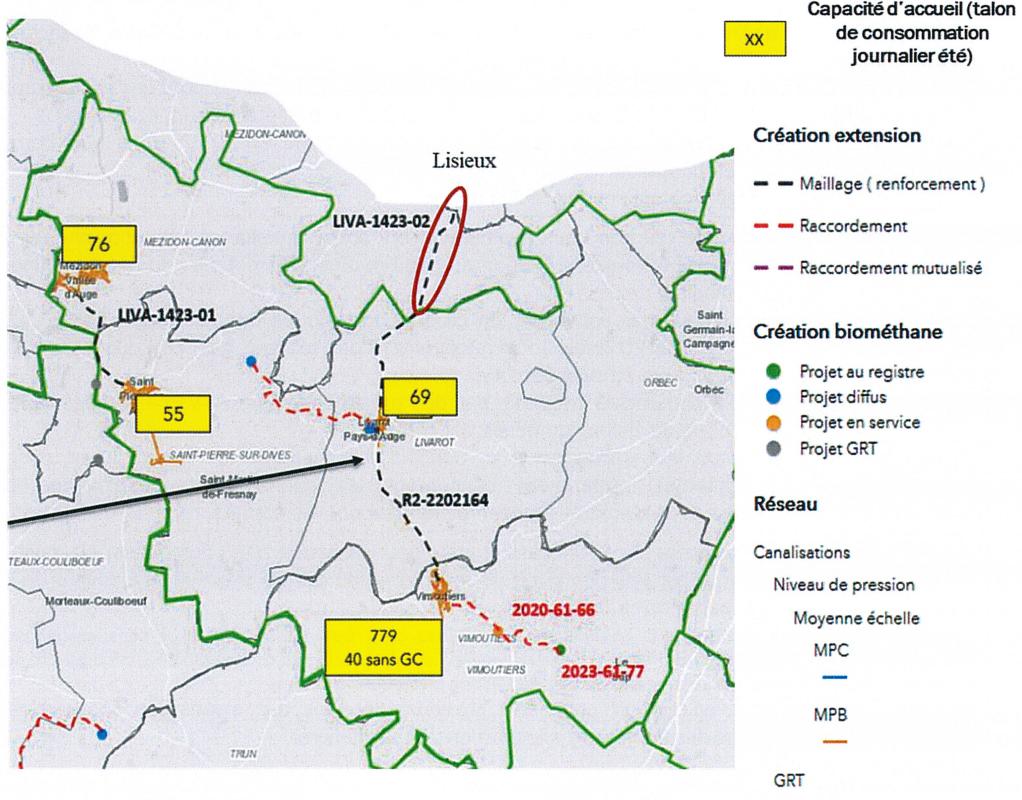
Ce dernier porte sur :

- Un projet de maillage entre Vimoutiers et Lisieux, en passant par Livarot. Une partie de ce maillage est en dehors du zonage révisé. Les coûts de cette partie du maillage située sur le zonage de Lisieux sont néanmoins affectés au zonage Livarot-Vimoutiers car ils répondent à un besoin de renforcement pour un projet de méthanisation situé sur le zonage de Livarot-Vimoutiers.
- Un projet de maillage reliant Saint-Pierre-en-Auge et Mézidon Vallée d'Auge.

Les consommations de gaz à Vimoutiers chuteront dès que le projet de décarbonation par changement d'énergie du principal industriel sera mis en place. Les capacités d'injection sur cette commune seront alors très inférieures aux besoins exprimés par l'unité en fonctionnement et les projets en cours.

Vu le besoin, pour les projets de méthanisation, de conforter un exutoire suffisant par un maillage avec la poche de consommation de Lisieux, sachant que le ratio technico-économique I/V de cette révision de zonage est inférieure à 4 700 €/Nm³/h, les élus de la commission ont émis un avis favorable aux propositions de maillages.

Source données GRDF

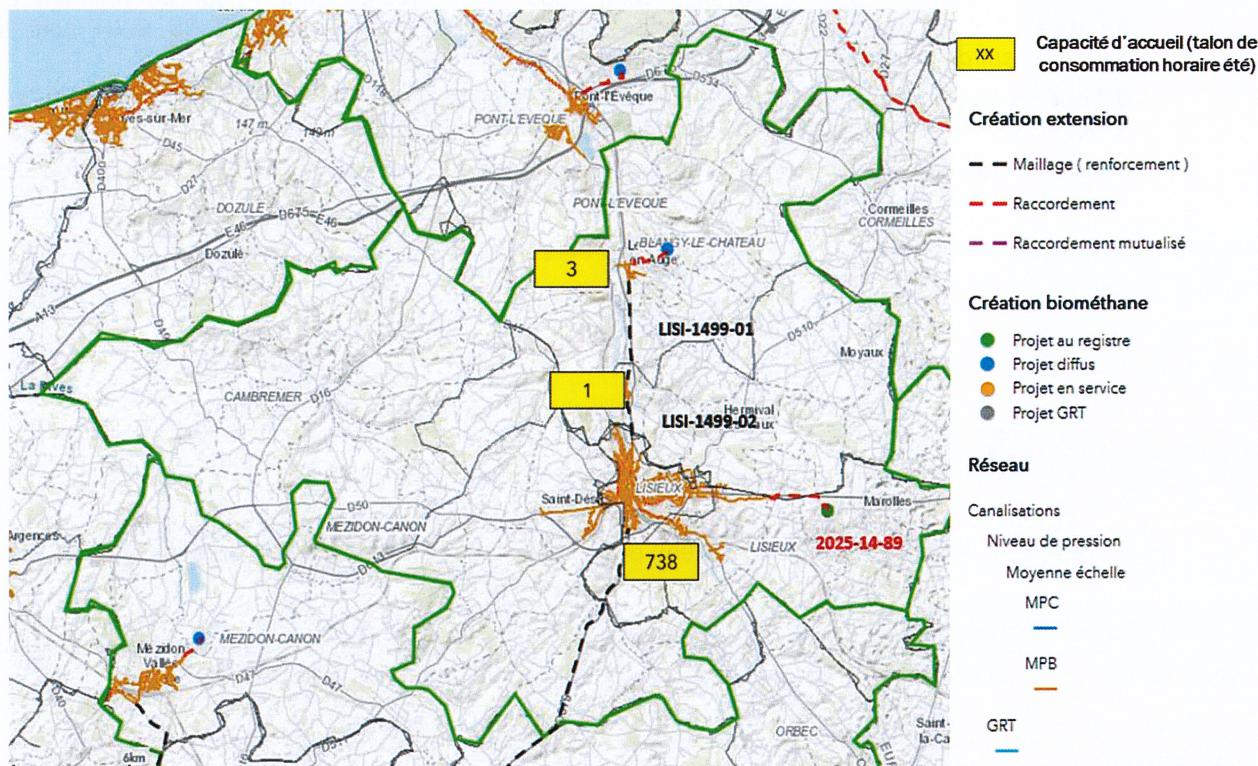


➤ CREATION DU ZONAGE DE RACCORDEMENT DE LISIEUX

Le projet de zonage de Lisieux porte sur la création d'un maillage entre Lisieux et le Breuil-en-Auge. Cette liaison permettra de conforter les capacités d'injection au nord de la zone, favorisant l'émergence de nouveaux projets.

Sachant que le ratio technico-économique I/V de cette révision de zonage est inférieure à 4 700 €/Nm³/h, les membres de la commission ont émis un avis favorable à cette proposition de maillage.

Source données GRDF



Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En l'absence de Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, et sur demande de Madame la Présidente, Monsieur Stéphane LEBARBIER, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique, présente les travaux de la commission, réunie le 17 octobre 2025, qui nécessitent une délibération du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Pour les 5 projets, d'un montant de 163 717,91 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élève à 89 838,57 € pour les extensions du réseau et à 19 552,35 € HT pour les renforcements du réseau.

Madame la Présidente soumet cette liste de 5 nouveaux projets à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour les 5 projets proposés, relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux, pour un montant de 89 838,57 € HT pour les extensions du réseau (dont PCT) et de 19 552,35 € HT pour le renforcement du réseau sur la commune de Saint-Denis-de-Méré ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Energétique, présente les travaux de la commission réunie le 15 octobre 2025, qui nécessitent, pour certains, des délibérations du Bureau Syndical.

Avant de débuter la présentation des sujets inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Vice-Président propose aux élus quelques photos des deux premières ombrières installées par la société de projets SolisDEC :

➤ Falaise :



➤ Les Monts d'Aunay :



Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

CREATION D'UN OU PLUSIEURS OPERATEURS POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS DE PRODUCTION ENR

Dans le cadre des études de faisabilité en cours pour déterminer la pertinence de la création d'une SEM et ou d'une SPL pour favoriser le développement des projets de production d'énergies renouvelables, les conclusions du comité de pilotage du 6 novembre 2025 qui a réuni des élus du conseil départemental, de la communauté urbaine de Caen la mer et du SDEC ÉNERGIE sont présentées aux membres du Bureau Syndical pour qu'il puisse émettre un avis.

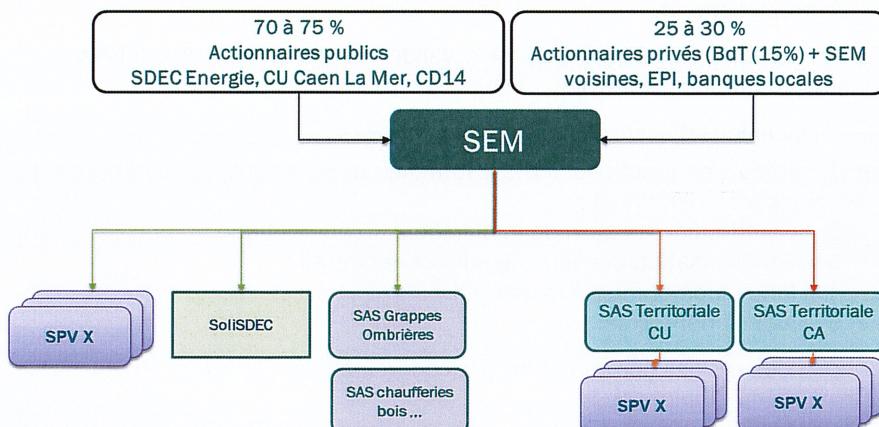
Les objectifs de ce comité de pilotage étaient les suivants :

- Restitution des études de faisabilité SEM et SPL ;
- Positionnement des partenaires sur le lancement des tranches conditionnelles (statut et pactes d'associés).

Voici le relevé des conclusions des échanges :

Sur l'étude de faisabilité de la SEM :

- Consensus sur l'utilité de la SEM,
- le modèle avec les 3 actionnaires (Conseil départemental, SDEC ENERGIE et CU Caen la mer) n'amène pas de commentaires particuliers
- Seul le scénario multi-énergies (PV, méthanisation, éolien, bois) de la SEM permet d'atteindre un TRI actionnaire raisonnable (5,36%,)
- Besoin de capital social : 7M€ (à libérer sur 5 ans)
- Modèle d'actionnariat envisagé :



On notera la possibilité de créer des filiales territoriales, pour répondre aux attentes de certains EPCI de prendre part dans la gouvernance et éventuellement dans le financement des projets localisés uniquement sur leur territoire.

- Calendrier :
 - **Novembre 2025** : lancement de la tranche conditionnelle (travail sur la rédaction des statuts, pactes d'associés) et rencontre avec les acteurs privés,
 - **1^{er} trimestre 2026** : présentation des résultats,
 - **2^{ème} semestre 2026** : Approbation des statuts et du pacte d'actionnaires par les assemblées délibérantes,
 - **Fin d'année 2026 / début 2027** : création de la SEM.

Sur l'étude de faisabilité de la SPL :

- Le sujet de la société publique locale questionne plus le Bureau Syndical qui, malgré les inquiétudes et réserves exprimées, considère qu'il faut mener la réflexion jusqu'à son terme et se propose donc de poursuivre l'étude en partenariat avec le conseil départemental et la communauté urbaine.
- Le syndicat propose que soit étudié un scénario qui intègre une participation « symbolique » du SDEC ENERGIE (cela ne vaut pas accord d'intégration dans la structure à ce stade de la réflexion),
- La confirmation « définitive » du choix d'intégrer ou non la structure se fera après restitution des éléments de la tranche conditionnelle,
- Le « glissement » du calendrier, similaire à celui de la SEM est également acté.

Sur la question de la mutualisation des moyens (humains) entre les deux structures :

- Il est trop tôt pour se positionner sur ce point,
- Il faut approfondir cette opportunité avant d'envisager le lancement éventuel de la tranche optionnelle sur la création d'un GIE.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS A LA TRANSITION ENERGETIQUE (PACTE) – RENOUVELLEMENT DE TROIS CONVENTIONS

Monsieur Marc LECERF rappelle que les communautés de communes du Pays de Falaise, de Vallées de l'Orne et de l'Odon et de Pré Bocage Intercom expérimentent depuis 2022 l'accompagnement « PACTE » - Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique.

Leur accompagnement prenant respectivement fin, les 19 juillet, 9 octobre et 15 novembre 2025, les collectivités sollicitent un nouvel accompagnement.

Pour mémoire, le Bureau Syndical du 5 juillet 2024 a validé les modalités consolidées de l'accompagnement pour les communautés de communes, à savoir :

- Des nouvelles dispositions d'accompagnement en 5 volets :
 - Volet 1 – Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités (diagnostic du patrimoine public et préconisations d'actions) ;
 - Volet 2 – Contribution au suivi de la planification énergétique ;
 - Volet 3 – Sensibilisation des élus, agents et habitants ;
 - Volet 4 – Innovation et mutualisation ;
 - Volet 5 – Aides financières.
- Une contribution nouvelle des communautés de communes bénéficiaires.

Dans le cadre de ces renouvellements, il est proposé de compléter les modalités par les actions suivantes :

- Identification des bâtiments communaux assujettis au décret BACS (pour « Building Automation and Control System », qui signifie en français : systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments. Ces systèmes permettent de piloter les installations techniques du bâtiment, et ainsi de réduire les consommations d'énergie de celui-ci) ;
- L'EPCI est incité à une démarche active dans l'élaboration et la mise en œuvre de la feuille de route de la commission consultative de la transition énergétique (CCTE). Par exemple, en co-animaant un groupe de travail de la CCTE.

Le financement et la contribution restent inchangés.

La commission propose donc au Bureau Syndical de fixer la contribution de chacun de ces 3 EPCI à 4 000 €/an pendant 3 ans, soit un montant total de 12 000 €.

Ces nouveaux accompagnements seront formalisés au travers de conventions dédiées, d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, renouvelables par tacite reconduction.

Madame la Présidente soumet cette proposition de nouveaux conventionnements à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion à l'accompagnement PACTE des communautés de communes de Vallées de l'Orne et de l'Odon, du Pays de Falaise et de Pré Bocage Intercom, avec une contribution pour chacune d'un montant de 4 000 €/an pendant 3 ans, soit un montant total de 12 000 € ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les conventions correspondantes ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ASSURANCE ET DE PUBLICITE DANS LE CADRE DU SERVICE DE CEP NIVEAU 3

Le SDEC ÉNERGIE a souhaité expérimenter le mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation énergétique de 5 collectivités (Conseil en énergie partagé de niveau 3), pour :

- conforter ses choix d'accompagnements ;
- avoir une vision précise des moyens humains nécessaires à la mise en place d'un tel accompagnement ;
- évaluer avec précision les coûts induits par cette nouvelle activité.

Sur ce dernier point, certains frais (assurance ou encore frais de publicité pour le lancement des marchés) n'avaient pas été identifiés et intégrés aux conventions de mandat des 5 expérimentations suivantes :

	CROCY	VIMONT	EVRECY	CONDE-SUR-IFS	SAINT-PIERRE-CANIVET
Coût TTC des assurances	5 299,11 €	5 185,52 €	4 405,76 €	5 664,83 €	pas encore connu
Coût de la publicité des marchés	1 170 €	1 170 €	1 170 €	1 170 €	1 170 €

Compte tenu du caractère expérimental de la démarche et sur proposition de la commission, Madame la Présidente soumet au Bureau Syndical la prise en charge par le Syndicat d'une partie de ces coûts de la manière suivante :

- Prise en charge intégrale des frais de publicité des marchés : environ 1 170 €/projet.
- Prise en charge de 80% des frais d'assurance (environ 20 000 € pour la totalité des projets).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que, dans le cadre de l'expérimentation du service de Conseil en Energie Partagé de niveau 3, le SDEC ÉNERGIE financera les frais d'assurance à la même hauteur que les aides apportées par le syndicat, dans son guide des aides financières, pour les activités de Conseil en énergie partagé (à savoir 80% pour les communes de catégorie B2 et C) ;
- DECIDE de prendre intégralement à sa charge les frais de publicité inhérents aux lancements des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission réunie le 15 octobre 2025, qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

APPORT D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LE DEPLACEMENT D'UNE BORNE DE RECHARGE - GOUVIX

Monsieur le Vice-Président présente la demande de la commune de Gouvyx relative au déplacement d'une borne existante :

Date de la demande	Objet de la demande	Observations	Puissance	Montant HT	Aide apportée
30/06/2025	Déplacement d'une borne existante	Travaux en coordination en janvier 2026	22 kVA	3 177,10 €	20% (635.42 €)

Après étude du dossier, la commission propose d'accorder à la collectivité une aide de 20 % sur les coûts liés au déplacement de cette infrastructure.

Madame la Présidente soumet cette proposition d'aide financière à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder une aide de 20 % à la commune de Gouvyx sur les coûts liés au déplacement de la borne ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

CONVENTION DE MANDAT POUR LA PERCEPTION DES RECETTES AU TITRE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU D'IRVE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD rappelle que, dans le cadre du marché public d'exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques – IRVE - passé avec la société Citéos pour la période 2022 – 2025, une convention de mandat pour la perception des recettes avait été mise en place.

Suite à la mise en concurrence de ce marché pour la période 2026 – 2029, la société Load STATIONS a été retenue pour réaliser la supervision, l'exploitation et la maintenance des bornes IRVE à partir du 1^{er} janvier 2026. Une nouvelle convention de mandat est donc nécessaire.

En application des articles L1611-7-1 et D1611-32-9 du Code général des collectivités territoriales, le mandant donne mandat au mandataire de gestion pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques perçues auprès des clients.

La convention de mandat proposée, conclue pour la durée du marché, fixe ainsi les obligations (recouvrement, comptabilité séparée, reversement mensuelle des recettes et reddition trimestrielle des comptes) et missions confiées au mandataire, à savoir :

- Facturer aux clients l'accès aux bornes de recharge,
- Encaisser les recettes versées,
- Reverser la totalité des recettes collectées,
- Traiter les impayés.

La rémunération du mandataire est incluse dans le forfait des frais d'exploitation du réseau.

La mission du mandataire débute à l'issue des opérations préalables à la bascule de chacune des bornes dans le système d'exploitation de Load STATIONS.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mandat proposée, pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules électriques et hybrides, avec la société Load STATIONS ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Denis CHÉRON, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission réunie le 17 octobre 2025, qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 7EME TRANCHE 2025

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2025, pour le raccordement au réseau public d'électricité concernant 13 projets, pour un montant de 333 978€ € HT, dont 87 896 € HT de renforcement nécessaire à 3 projets et 246 082 € HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets, étudiés par la commission, a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la septième tranche de travaux 2025 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (13 projets, pour un montant de 333 978 € HT) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2026

Monsieur Denis CHÉRON propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2026, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 8 projets, pour un montant de 936 439 € HT.

La liste de ces projets, étudiés par la commission, a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la première tranche de travaux 2026 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (8 projets, pour un montant de 936 439 € HT) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission réunie le 17 octobre 2025.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 6EME TRANCHE DE TRAVAUX 2025 < 40 k€ HT

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la liste des opérations engagés depuis le Bureau Syndical du 26 septembre 2025, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT :

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage Public	Extension renouvellement	75	242 314 €
	Fonds Vert	1	23 688 €
Signalisation Lumineuse		15	21 921 €
TOTAL		91	287 923 €

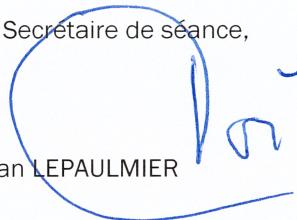
Le Bureau Syndical prend acte de cette 6^{ème} tranche de travaux 2025 < 40 k€ HT.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

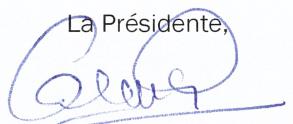
Sans observation, Madame la Présidente confirme que la prochaine séance est programmée le vendredi 5 décembre 2025 à 9h30 et lève la séance à 12h10.

Le Secrétaire de séance,

Jean LEPAULMIER



La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE